

Il faut définir clairement le rôle, les fonctions et les pouvoirs de nos inspecteurs de l'aviation civile. Il faut également recruter davantage de personnel, et entreprendre immédiatement d'augmenter l'échelle de traitements de ces gens-là afin que leurs salaires puissent se comparer à ceux de leurs homologues du secteur privé. Les inspecteurs sont sans contrat de travail depuis 1975. Leur dernière augmentation de salaire remonte à juillet 1976. J'estime que le ministre des Transports n'a pas agi avec la prudence et la célérité voulues, et qu'il n'a pas assuré aux Canadiens la sécurité aérienne à laquelle ils ont droit. Il a manqué à son devoir, et s'il n'a pas la courtoisie de démissionner, j'estime qu'il faudrait le destituer.

Il n'est donc pas étonnant que pour le niveau des normes de sécurité le Canada soit passé de la septième à la treizième place parmi 18 pays du monde entier. Le fait n'est pas très rassurant, et nous devons nous demander combien d'autres pertes de vie il faudra déplorer avant que le gouvernement actuel n'agisse. Les Canadiens sont encore émus et horrifiés par le désastre de Cranbrook; or nous pouvions lire dans le numéro du 21 décembre du *Herald* de Calgary un article publié sous la manchette: «Le ministère des Transports attribue à une réglementation faible l'écrasement d'un appareil de la PWA». En voici des passages:

Une réglementation plus sévère du trafic aérien et de la navigabilité des appareils peut empêcher un autre accident comme celui de l'appareil de la Pacific Western Airlines qui s'est écrasé à Cranbrook (C.-B.), le 11 février dernier et qui a fait 43 morts...

Le rapport officiel établi par les enquêteurs du ministère des Transports fait état de plusieurs cas de réglementation faible, tout d'abord à l'égard de mauvaises communications qui ont contribué à provoquer l'écrasement...

Voilà, monsieur, qui n'est pas très rassurant non plus. C'est en fait très inquiétant, et si le ministre, comme le disait jeudi dernier à la Chambre mon collègue le député de Saint-Jean-Ouest, n'est pas coupable de mauvaise administration pure et simple, il est alors irrémédiablement incompetent et devrait être relevé de ses fonctions.

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Je crois, monsieur l'Orateur, que le député a soulevé cette question pendant la période des questions du 8 février, et qu'on a en outre présenté une motion à ce sujet lundi dernier en vertu de l'article 43 du Règlement.

Le député feint d'oublier que le ministre a effectivement réagi à ce qui pourrait être perçu comme un problème éventuel de la réglementation du trafic aérien en établissant le groupe de travail, duquel le député a dit avoir obtenu de l'information avant même que les résultats de ses travaux n'aient été communiqués au ministre. On avait dit à l'époque que le rapport du groupe de travail lui-même condamnait en effet ce qui se passait au Canada. Le ministre des Transports (M. Lang) a déclaré ce jour-là à la Chambre que le groupe d'étude n'avait pas encore rédigé son rapport et que lui-même n'avait été saisi d'aucun renseignement comme ceux que le député tentait de lui transmettre.

● (2210)

Le député parle du déclin de la sécurité aérienne, ajoutant que notre pays, qui se situait naguère au septième rang des

L'ajournement

pays du monde à cet égard, est tombé maintenant au treizième rang. J'ignore d'où il tire ses chiffres, mais je crois savoir que le Canada est parmi les cinq premiers pays du monde pour la sécurité. Voilà quelque chose dont nous pouvons être fiers.

Si nous devons accepter l'idée que le gouvernement et surtout le ministre n'ont pris aucune mesure constructive, comme le suggère le député, nous devrions nier que le ministre ait effectivement créé un groupe d'étude, reconnaissant ainsi qu'il existe des difficultés d'application des règlements. Nous devons également reconnaître qu'avec les avions comme avec les autres modes de transport, mais surtout avec les avions, on doit avoir confiance dans la conscience et la compétence professionnelles du personnel spécialisé.

Moi qui ai plusieurs fois volé à titre de pilote en charge de l'appareil, je puis dire en me fondant sur cette expérience et sur celle des gens qui travaillent dans les transports aériens que le sérieux et la compétence des pilotes au Canada ne suscitent aucune inquiétude. Peut-être certains membres du personnel ont-ils parfois enfreint le règlement, et peut-être éprouve-t-on aussi des difficultés à appliquer ce règlement, mais je suis sûr que le député ne voudrait pas que nous allions jusqu'à poster un agent à tous les postes de pilotage ou à surveiller toutes les ondes radiophoniques. La sorte de surveillance qu'il semble préconiser présente en soi des difficultés, et si le ministre remplissait le rôle qu'il lui assigne, il irait bien au delà de ce qu'un député peut raisonnablement demander.

Le député a parlé des radiobalises de secours, que le ministère avait exigées après consultation avec l'industrie, à sa demande et avec son approbation. On les a fait enlever seulement lorsqu'il est devenu manifeste qu'elles étaient un danger plutôt qu'une aide. Ce genre de mesure donne le démenti au député quand il prétend que le ministre des Transports a manqué à ses devoirs. Je vois que mon temps de parole est expiré, monsieur l'Orateur.

LE STATUT DE LA FEMME—LA POLITIQUE D'EMPLOI DU GOUVERNEMENT

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, le 23 janvier, j'ai adressé au premier ministre (M. Trudeau) une question ayant trait au discours que la présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme a prononcé à Ottawa le 10 janvier, lors d'une réunion trimestrielle ordinaire du Conseil. Le premier ministre m'a alors répondu, parlant du fait que la présidente avait critiqué vertement le gouvernement, qu'il avait reçu un rapport, après quoi il a ajouté, et je cite:

... et je puis affirmer sans équivoque que la présidente dans ses observations ne visait pas le gouvernement, ou alors elle était tout à fait dans l'erreur.

Suivirent un jour ou deux d'un débat assez intensif avec le premier ministre sur la validité et la véracité des commentaires en question. Aux fins du compte rendu, j'aimerais citer un assez long extrait du discours qu'a prononcé la présidente parce que je crois qu'il est important que tous les députés sachent la sévérité de cette critique qui émanait pourtant d'un conseil consultatif nommé par le gouvernement. M^{me} Rousseau a commencé son discours par les paroles suivantes: